Envoyé en préfecture le 03/11/2022
Reçu en préfecture le 03/11/2022
Publié le
ID : 085-200065795-20221103-D24102022_09-DE

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-quatre octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LECOMTE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Sylvain MONIOT-BEAUMONT a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

Absente excusée : Sarah RENAUD

Absente : Corinne BRAUD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Stéphanie CHIFFOLEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24102022_09 : Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,
Vu la délibération n°RGLT_22_793_156 en date du 28 septembre 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
Conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de l'envoi de la présente note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'année 2021.

Le Maire,

MAIRIE LES ACHARDS (Vendée)

Michel VALLA

La secrétaire de Séance

Stéphanie CHIFFOLEAU

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 31/10/2022
Au registre